



Feuille d'information sur le message relatif au train de mesures en faveur des médias – avril 2020

L'aide aux médias aujourd'hui et demain

Tous les montants sont exprimés en millions de francs par année

Affectation	2019	Train de mesures en faveur des médias
Presse écrite: aide indirecte à la presse (loi sur la poste)		
Presse quotidienne et hebdomadaire ¹⁾	30	+ 20
Presse associative et des fondations ¹⁾	20	Ne fait pas partie du paquet (inchangé)
Diffuseurs de radio et de télévision (loi sur la radio et la télévision)		
SSR ²⁾	1200	Ne fait pas partie du paquet *
Offre de la SSR destinée à l'étranger, part de la Confédération ¹⁾	19,33	Ne fait pas partie du paquet
Diffuseurs de radio privés avec concession et quote-part de la redevance ²⁾	30,8	Ne fait pas partie du paquet *
Diffuseurs de télévision privés avec concession et quote-part de la redevance ²⁾	50,2	Ne fait pas partie du paquet *
Sous-titrage des émissions d'information Télévisions régionales ²⁾	2,5	Ne fait pas partie du paquet *
Investissements consentis par les télévisions bénéficiant d'une quote-part de la redevance pour des processus numériques de production TV ⁴⁾	2,32	Ne fait pas partie du paquet
Soutien aux nouvelles technologies de diffusion Contributions aux diffuseurs de radio ^{2) + 4)}	16,49	Ne fait pas partie du paquet *
Investissements consentis par les radios bénéficiant d'une quote-part de la redevance pour la numérisation ⁴⁾	1,51	Ne fait pas partie du paquet
Soutien à la diffusion de programmes radio dans les régions de montagne et les régions périphériques ¹⁾	0,8	Ne fait pas partie du paquet
Archivage des programmes par les diffuseurs de radio et de télévision privés ²⁾	1	Ne fait pas partie du paquet *
Formation et perfectionnement des collaborateurs des diffuseurs privés bénéficiant d'une quote-part de la redevance ⁴⁾	1,07	Ne fait pas partie du paquet *

Mesures générales d'aide (loi sur la radio et la télévision)		
Agence de presse	2 ²⁾	28 (pour ces quatre points, le Conseil fédéral fixera les besoins pour les affectation) ²⁾
Institutions de formation et de perfectionnement dans le domaine du journalisme d'information pour la radio et la télévision	1 ¹⁾	
Organismes d'autorégulation de la branche		
Projets informatiques des médias électroniques		
Etudes d'audience Mediapulse ²⁾	2,8	Ne fait pas partie du paquet *
Soutien aux nouvelles technologies de diffusion/ mesures d'information ²⁾	1,5	Ne fait pas partie du paquet *
Recherche dans le domaine des médias ³⁾	1,59	Ne fait pas partie du paquet
Médias en ligne (loi fédérale sur l'aide aux médias en ligne) ¹⁾		30
Taux de TVA réduit (loi sur la TVA)	125–130	

Sources de financement:

1) Ressources générales de la Confédération

2) Redevance de radio-télévision

3) Redevance de concession

4) Conformément à l'art. 109a LRTV, en relation avec l'art. 82 ORTV (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016), les excédents des redevances de réception radio et télévision d'un montant de 40,5 millions de francs sont alloués aux radios et télévisions chargées d'un mandat de prestations et bénéficiant d'une quote-part de la redevance: 10,125 millions de francs sont à disposition pour la formation et le perfectionnement des professionnels du programme, 10,125 millions de francs pour les coûts de diffusion des radios en DAB+, 10,125 millions de francs pour les investissements des radios dans la préparation au format numérique et 10,125 millions de francs pour les investissements des télévisions régionales dans les processus numériques de production. L'excédent est réduit de manière continue. 4,5 millions de francs ont été consacrés à la campagne d'information DAB+ 2017-2018.

* Aucune modification de la LRTV sur ces points: le Conseil fédéral a évalué les besoins pour la dernière fois le 16 avril 2020, cf communiqué de presse <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/l-ofcom/informations-de-l-ofcom/communiqués-de-presse.msg-id-78803.html>